PREFECTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES

DREAL POITOU-CHARENTES

Réseau Européen Natura 2000

(Directive européenne 92/43/CEE concernant les habitats naturels, la faune et la flore sauvage)

Fiche d'information

INFORMATIONS GENERALES

Nom du site : VALLÉE DE L'ANTENNE

Code Natura 2000 : FR5400473

Département(s) : Charente, Charente-Maritime

Commune(s) concernée(s) :

→ en Charente : Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Saint-Sulpice-de-Cognac

→ en Charente-Maritime : Aujac, Aumagne, Authon-Ebéon, Bagnizeau, Blanzac-les-Matha, Bresdon, Courcerac, Cressé, Fontaine-Chalendray, Gibourne, Haimps, La Brousse, Le Seure, Les Touches-de-Périgny, Massac, Matha, Migron, Mons, Prignac, Saint-Ouen, Siecq, Sonnac, Thors

Superficie indicative : 1206,18 ha

****

Désignation en SIC : 12/12/2008

Désignation en ZSC : 27/05/2009

DOCOB : Approuvé par Arrêté préfectoral le 31/12/2009

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE

Le site concerne une grande partie de la vallée de l'Antenne (et d'un de ses affluents, le Ri Bellot), petite rivière à courant moyen et aux eaux claires et de bonne qualité, se jetant dans la Charente à proximité de la ville de Cognac. L'essentiel de la vallée est occupée par une végétation adaptée à des submersions régulières par les crues : peuplements d'hélophytes, mégaphorbiaies, prairies hygrophiles et, surtout, forêt alluviale à Frêne et Aulne - type d'habitat menacé partout en Europe et considéré comme prioritaire - qui atteint ici une extension très importante, unique en région Poitou-Charentes (notamment entre Mesnac et le Pont de St Sulpice où la ripisylve s'étend sur près de 500 m de large de part et d'autre de l'Antenne). Outre cet intérêt écosystémique remarquable, le site héberge également de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire, dont certaines sont considérées comme prioritaires (Rosalie des alpes, Loutre, Vison d'Europe, chauves-souris etc...). Le site a par ailleurs déjà été inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de sa richesse en espèces animales (31 espèces menacées) et végétales (3 espèces protégées dont 2 considérées comme menacées en France).

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE

➔ **Habitats** (Annexe I de la Directive Habitat, Faune et Flore)

- **Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :**
  - 91E0 : Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

- **Habitat(s) d'intérêt communautaire(s) :**
  - 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
  - 3260 : Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques
  - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d' orchidées remarquables)
  - 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
  - 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude

- 8310 : Grotte naturelle
- 91F0 : Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves
- 9340 : Forêt alluviale résiduelle

➔ Espèces

– **Espèce(s) de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune et Flore :**

INSECTES :
- 1044 : Agrion de Mercure *Coenagrion mercurial*
- 1041 : Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- 1060 : Cuivré des marais *Lycaena dispar*
- 1046 : Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*
- 1088 : Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*
- 1083 : Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1087* : Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

MAMMIFERES :
- 1308 : Barbastelle *Barbastella barbastellus*
- 1324 : Grand murin *Myotis myotis*
- 1304 : Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1355 : Loutre *Lutra lutra*
- 1310 : Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*
- 1321 : Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- 1323 : Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*
- 1303 : Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1356 : Vison d'Europe *Mustela lutreola*

POISSONS :
- 1163 : Chabot *Cottus gobio*
- 1096 : Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- 1099 : Lamproie de rivière *Lampetra fluviatilis*

* Espèce prioritaire

AUTRES ESPÈCES PATRIMONIALES

– **Espèce(s) de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore :**

AMPHIBIENS :
- Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
- Crapaud calamite *Bufo calamita*
- Grenouille agile *Rana dalmatina*
- Rainette méridionale *Hyla meridionalis*
- Rainette verte *Hyla arborea*
- Triton marbré *Triturus marmoratus*

MAMMIFERES :
- Murin à moustaches *Myotis mystacinus*
- Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*
- Murin de Natterer *Myotis nattereri*
- Noctule commune *Nyctalus noctula*
- Oreillard roux *Plecotus auritus*
- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
- Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
- Sérotine commune *Eptesicus serotinus*

REPTILES :
- Couleuvre d'Esculape *Elaphe longissima*
- Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*
- Lézard des murailles *Podarcis muralis*
- Lézard vert *Lacerta viridis*

– **Espèce(s) de la Directive Oiseaux :**

- A023 : Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*
- A072 : Bondrée apivore *Pernis apivorus*
- A229 : Martin pêcheur *Alcedo athis*
- A073 : Milan noir *Milvus migrans*
- A338 : Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent en Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'**Annexe I** de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	9	1
Espèces animales	43	19	1

citées au titre de l'**Annexe II** de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE			
Espèces végétales citées au titre de l'**Annexe II** de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'**Annexe IV** de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	18	
Oiseaux cités au titre de l'**Annexe I** de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	5	

AUTRE SITE NATURA 2000 EN RELATION AVEC LE SITE

- ZSC FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seugne et Coran